

COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 19 décembre 2023

PROCES VERBAL N° 17

Réunion plénière du 19 décembre 2023

Présents : MM. BERNARD – BOHY – DENIAU – DUCAROIS – GODET – GRIMPRET – LAROCHE - MAGNAN – PICAULT – PINTAULT – RAMBAUD - ROUGER – POIRAULT - POINCET.

Excusés : MM. BERTAUD - BODIN – HAYE – PARNAUDEAU.

Assiste : MATHIS PUYDEBOIS (stagiaire).

COUPE GAMBARELLA

La commission félicite le club de **GATIFOOT** pour son excellent parcours (élimination au premier tour fédéral).

COURRIERS DES CLUBS

➤ GJ NUEILLAUBIERS-EVSABB

Demande d'organisation de finales de jeunes. La commission émet un avis favorable. Les finales des championnats se dérouleront sur les installations de ce club le samedi 1^{er} juin.

➤ FC3C

Coupe Angélique U13. Match arrêté.

- 11H00 : Courriel transmis à la commission sportive pour étude du dossier.
- 18H50 : La commission prend note de la décision de la commission sportive.

➤ ENTENTE FCPA-ESSC

Championnat U18. Journée du 9/12. Reçu le rapport de l'arbitre. Courriel transmis à la commission sportive pour étude du dossier.

➤ GJ PAYS MAULEONAI

- Coupe LFNA U15. Pris note. Demande appuyée auprès de la LFNA.
- Championnat U17. Pris note. Impossible de répondre favorablement à la demande.

➤ FC BRESSUIRE – FC BOUTONNAIS – ST CERBOUILLE – GJ CERIZAY IB

Annnonce du report des plateaux de coupe ou de challenge U13 prévus le 9/12. Pris note.

➤ FRONTENAY ST SYMPHORIEN

Candidature pour l'organisation de finales de jeunes reçue ce jour.

Une visite des installations sera programmée avant réponse définitive.

COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 19 décembre 2023

PROCES VERBAL N° 17

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS

➤ **GJ NUEILLAUBIERS-EVSABB**

Suppression de l'équipe U18 et engagement d'une équipe U17. Pris note, nécessaire fait.

➤ **OL NIORT ST LIGUAIRE**

Engagement d'une nouvelle équipe en U17 et d'une autre en U15. Pris note, nécessaire fait.

➤ **PAYS THENEZEEN**

Engagement d'une seconde équipe U13. Pris note, nécessaire fait.

➤ **GJ CŒUR DE BOCAGE**

Suppression de l'équipe U15 à 7. Pris note, nécessaire fait.

➤ **BRESSUIRE FC**

Arrêt de l'équipe U15 à 7. Engagement d'une équipe U15 à 11. Pris note, nécessaire fait.

➤ **GJ ETSO**

- Arrêt de l'équipe à U15 à 7 et engagement de celle-ci en foot à 11. Pris note, nécessaire fait.
- Engagement d'une 3^{ème} équipe U13. Pris note, nécessaire fait.

➤ **BEAUVOIR – BESSINES ASPTT**

Dissolution de l'entente dans la catégorie U15. Conformément aux règlements, le club support (BEAUVOIR) conserve les droits acquis. L'équipe 1 de BEAUVOIR participera au championnat U15 D1 Accession Ligue. L'équipe 2 de BEAUVOIR et l'équipe 1 de BESSINES ASPTT évolueront en division 3.

➤ **GJ BOUTONNAIS EN MELLOIS**

Suppression de l'équipe U17. Engagement d'une équipe U15 à 7. Pris note, nécessaire fait.

➤ **GJ OREE DE L'AUTIZE**

Engagement d'une troisième équipe U13. Pris note, nécessaire fait.

➤ **LE TALLUD**

Engagement d'une équipe U15 à 7. Pris note, nécessaire fait.

PHASE 1

La commission remercie les clubs ayant inversé spontanément le lieu des rencontres et ceux ayant respecté les reprogrammations (coupes ou championnats) pour permettre la mise à jour des calendriers.

La commission entérine les classements puis constitue les niveaux et les poules de la phase 2.

Il reste des rencontres ayant une incidence sur les classements (descentes), elles sont reprogrammées le 23/12.

Les rencontres non jouées n'ayant pas d'incidence sur les classements ne seront pas reprogrammées.

COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 19 décembre 2023

PROCES VERBAL N° 17

Championnats U 13

D4 poule B : Comme indiqué dans le PV n° 6 en date du 2 octobre, les rencontres de l'équipe 3 du SA MONCOUTANT, intégrée en cours de championnat, ne sont pas prises en compte dans le classement.

D4 poule C. Conformément aux règlements, l'équipe 3 de l'E.S. AFP ne peut pas accéder en division 3 étant donné que l'équipe 2 rétrograde en division 4 (0 point).

CALENDRIER

La commission entérine le calendrier de la phase 2. Il sera transmis aux clubs très rapidement.

U13 D1 ACCESSION LIGUE PHASE 1

BRESSUIRE – THOUARS - NIORT CHAMOIS – NIORT ST FLORENT et GJ CŒUR DE BOCAGE accèdent au championnat régional U13.

Les clubs participant à cette compétition pourront engager une équipe dans le championnat régional U14 phase 1 de la saison 2024/2025. Sous réserve de répondre aux critères définis par la LFNA (encadrement par un éducateur diplômé CFF2 au minimum, entente non autorisée, une seule équipe par club).

U13 D1 ACCESSION LIGUE PHASE 2

Participeront à ce championnat : **FC3C – THOUARS 2 – PARTHENAY VIENNAY – MONCOUTANT – GJ SUD DEUX SEVRES – NIORT CHAMOIS 2 – CHAURAY – ECHIRE ST GELAIS.**

Les clubs participant à cette compétition pourront engager une équipe dans le championnat régional U14 phase 1 de la saison 2024/2025. Sous réserve de répondre aux critères définis par la LFNA (encadrement par un éducateur diplômé CFF2 au minimum, entente non autorisée, une seule équipe par club).

U15 D1 ACCESSION LIGUE

Participeront à ce championnat : **MONCOUTANT – CHAURAY - PAYS MAULEONNAIS - PAYS ARGENTONNAIS - VAL DE BOUTONNE – BEAUVOIR - GJ SUD DEUX SEVRES - GJ CERIZAY IB.**

L'équipe la mieux classée parmi celles pouvant réglementairement accéder, rejoindra le championnat U16 R2 de la saison 2024/2025. Une seconde accession sera peut-être possible dans le cadre d'un repêchage (voir modalités dans l'annexe des règlements de la C.D.J).

COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 19 décembre 2023

PROCES VERBAL N° 17

U17 D1 ACCESSION LIGUE

Participeront à ce championnat : **CHAURAY 2 – GJ SUD DEUX SEVRES - GJ FCN EVSABB – FC3C – ECHIRE ST GELAIS - GJ CERIZAY IB – NIORT ST LIGUAIRE - AFP.**

L'équipe la mieux classée parmi celles pouvant réglementairement accéder, rejoindra le championnat U18 R2 de la saison 2024/2025. Une seconde accession sera peut-être possible dans le cadre d'un repêchage (voir modalités dans l'annexe des règlements de la C.D.J).

U14 REGIONAUX

A l'issue de la première phase, les équipes de **BRESSUIRE – NIORT CHAMOIS** et **CHAURAY** ou **NIORT ST FLORENT** disputeront le championnat de R1 et celles de **PARTHENAY VIENNAY – THOUARS - GJ FCN EVSABB – AVENIR 79 - ECHIRE ST GELAIS** et **NIORT ST FLORENT** ou **CHAURAY** le championnat de R2.

FESTIVAL U13

Décision de l'E.T.R. :

La finale régionale du festival « PITCH » regroupera 16 équipes garçons (au lieu de 20) et 16 équipes féminines (au lieu de 12). Il n'y aura donc qu'une seule équipe masculine pour représenter le district 79 lors de ladite finale.

FINALES 2024

- **Finale départementale du festival PITCH U13 :**
 - Elle se déroulera le samedi 6 avril à **ECHIRE.**
- **Finales des championnats :**
 - Elles sont programmées le 1^{er} juin sur les installations du stade de **NUEIL LES AUBIERS.**
- **Les finales des coupes et challenges :** 15 JUIN.
 - **U13** (coupe départementale, coupe de l'Angélique, challenge)
 - **U15** (coupe départementale, coupe de l'Angélique, challenge, coupe départementale foot à 7)
 - **U17** (coupe départementale, coupe de l'Angélique, challenge)
- **Finale de la coupe U18.**
 - Dimanche 16 Juin (date à confirmer) en lever de rideau de la coupe des DEUX-SEVRES seniors.

COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 19 décembre 2023

PROCES VERBAL N° 17

COUPE LFNA U15

- 6 Janvier 2024, tour 2 :
 - VAL DE BOUTONNE / CHAMPDENIERS PAMPLIE
- 13 Janvier 2024, tour 3 :
 - GJ ESPOIR SUD POITIERS / VAL DE BOUTONNE ou CHAMPDENIERS PAMPLIE
 - CHATELLERAULT / NIORT CHAMOIS
 - PAYS ARGENTONNAIS / GJ VVM CHAUVIGNY
 - VENISE VERTE PEXINOISE ENT / BRESSUIRE

CRITERIUM U12 - MODIFICATION

En raison des reports faisant suite aux intempéries, il est impossible de trouver six dates d'ici la fin de saison. La phase 1, prévue en formule championnat, se déroulera finalement sous forme de plateaux. La composition des plateaux sera identique à celle des poules initialement prévues. Plateaux programmés le **17 Février 2024**. Qualification des deux premiers de chaque plateau pour le tour n°2.

Phase 2. Formule championnat. 4 poules de 4 équipes. 3 journées (13/04-25/05-8/06). Les dates étant fixées par défaut, la commission prend en compte les éventuelles difficultés rencontrées par les clubs (championnats U13, ponts, vacances scolaires, etc...) et autorisera la modification dudit calendrier sous réserve de respecter les modalités ci-dessous.

- Accord écrit des deux clubs (impératif);
- Utilisation de samedis non retenus pour les compétitions U13 ou de mercredis;
- Les rencontres devront être jouées avant la date butoir du 9 Juin.

N.B : sans accord écrit des deux clubs, la date fixée au calendrier devra être respectée.

Le Président
Alexandre RAMBAUD

Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU